



DECRET D/2024/ 0726 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES AU MINISTÈRE DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant Organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu** la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut général des Agents de l'Etat ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2022/578/PRG/CNRD/SGG du 12 décembre 2022 portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le Décret D/2024/044/PRG/CNRD/SGG du 27 février 2024 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 05 mars 2024 portant Structure du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2024 /054/PRG /CNRD/SGG du 13 mars 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu** le Communiqué N° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;



DECRETE :

Article 1^{er} : Les hauts cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. **Conseiller Principal :** Monsieur **Abdoulaye TOURE**, précédemment Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances ;
2. **Conseiller Juridique :** Monsieur **Abou DIOUMESSY**, précédemment Directeur Juridique à l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP) ;
3. **Conseiller chargé des Questions de Finances Publiques :** Monsieur **Lamine CAMARA**, Economiste ;
4. **Conseillère chargée des Investissements Publics :** Madame **Emilie Bernadette LENO**, précédemment Conseillère Principale du Ministère de l'Economie et des Finances ;
5. **Conseillère chargée de Mission :** Madame **Kadiatou SAMPIL**, Comptable.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

14 JUIN 2024



Général Mamadi DOUMBOUYA

